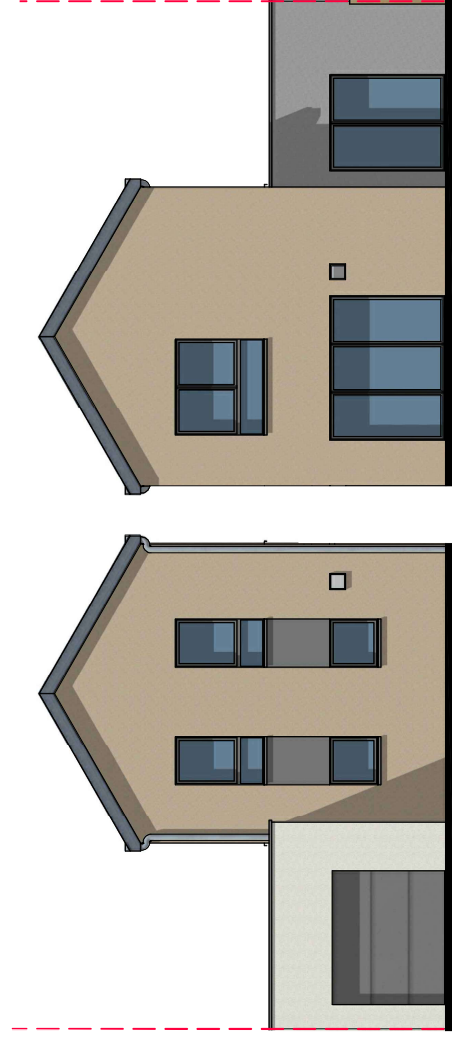




# COUR AUSTRALE Angers

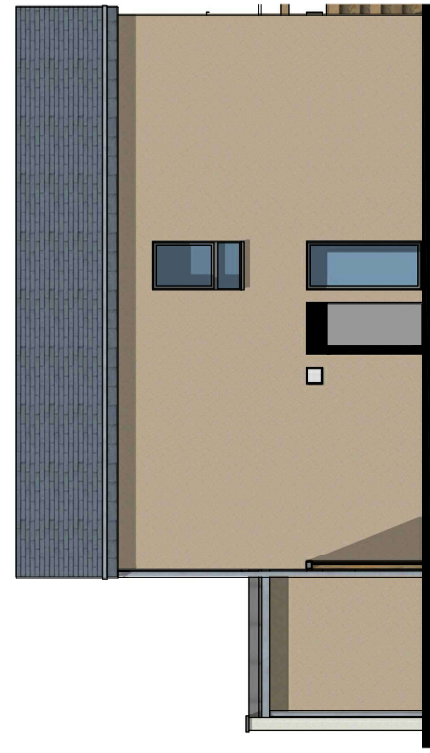
## Plans de commercialisation

Lot	Type	
7	5	
DÉSIGNATION DES PIÈCES	SURFACES	
	PIÈCE DE VIE	38,1 m <sup>2</sup>
RDC	SUITE PARENTALE (Pl.)	12,7 m <sup>2</sup>
	SALLE D'EAU	3,5 m <sup>2</sup>
	W.C.1	2,4 m <sup>2</sup>
	CELLIER	3,1 m <sup>2</sup>
	CHAMBRE 2 + Pl.	12,0 m <sup>2</sup>
ÉTAGE	CHAMBRE 3 + Pl.	9,4 m <sup>2</sup>
	CHAMBRE 4 + Pl.	9,1 m <sup>2</sup>
	SALLE DE BAIN	4,4 m <sup>2</sup>
	W.C.2	1,2 m <sup>2</sup>
	PALLIER	4,8 m <sup>2</sup>
SURFACE HABITABLE		100,7 m <sup>2</sup>
GARAGE		19,5 m <sup>2</sup>
TERRASSE		31,8 m <sup>2</sup>
SURFACE PARCELLE		391,0 m <sup>2</sup>



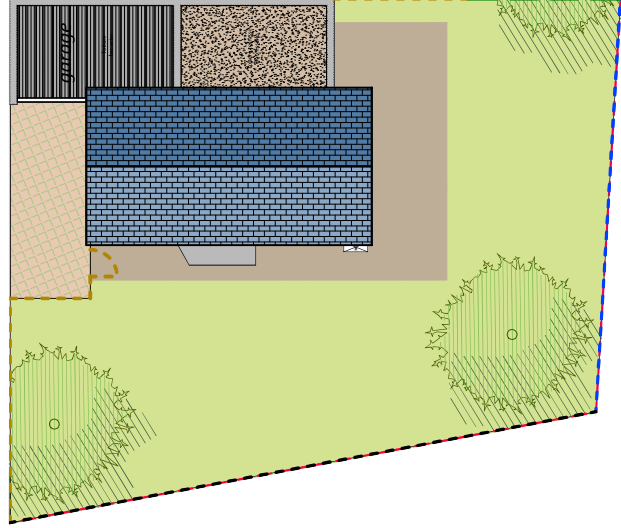
façade Sud-Est

façade Nord-Est



façade Nord-Est

façades  
0 2 m  
1 m  
échelle 1/100



- Clôture du voisin conservée
- Clôture rigide en treillis soudé noire (h = 1,8 m)
- Palissade bois selon modèle ci-join ou issue du commerce (h = 1,8 m)
- Clôture grillagée simple torsio (h = 1,2 m)
- Mur en pispasig ép. = 20 cm + enduit 2 faces (h = 2 m)

plan du garage  
0 2 m  
1 m  
échelle 1/100

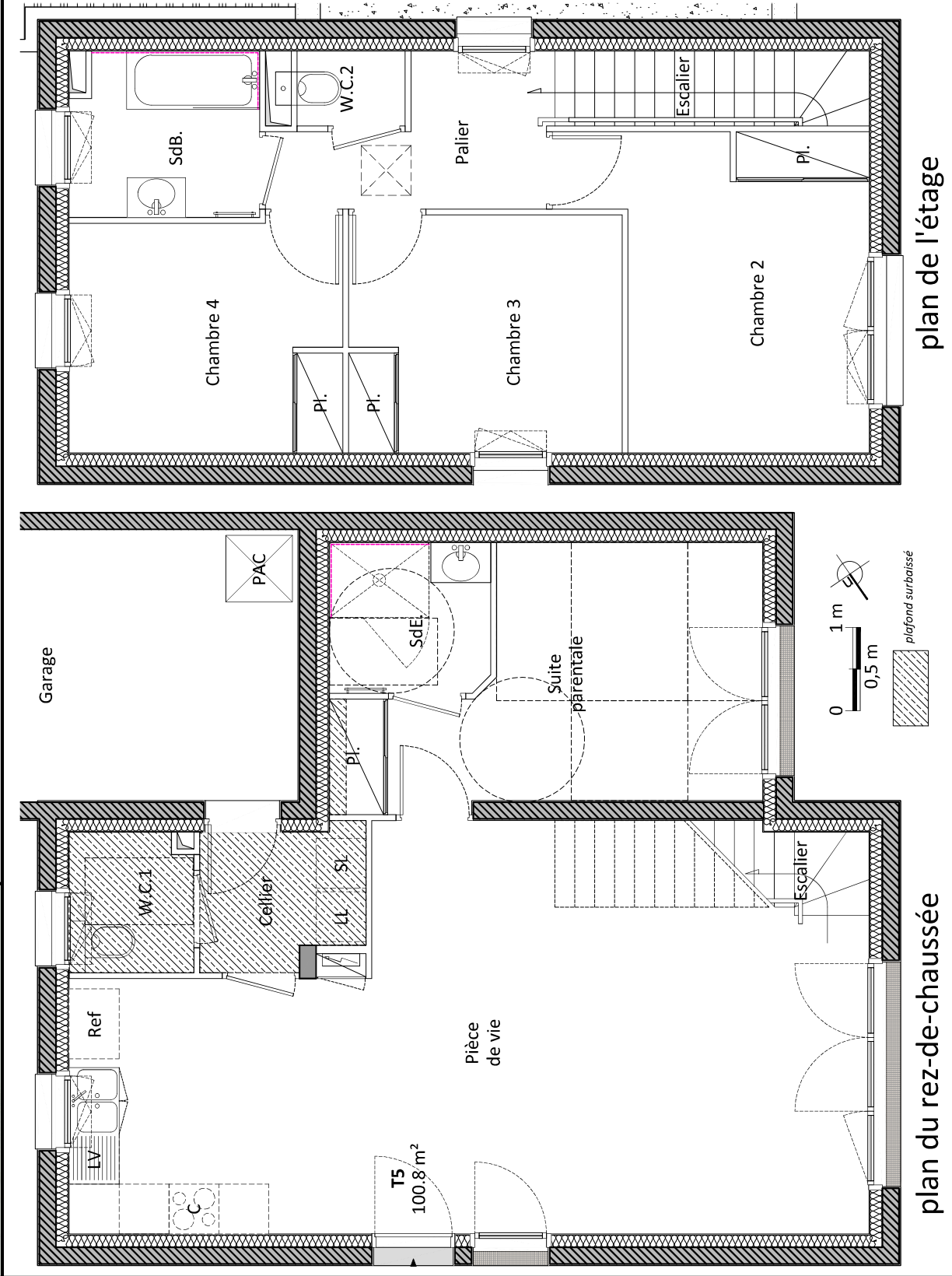
plan de masse  
0 4 m  
2 m  
échelle 1/200



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, I, V, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

17 novembre 2023

### COUR AUSTRALE Angers



Lot	Type	SURFACES	
7	5		
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES	
RDC	PIÈCE DE VIE	38,1 m <sup>2</sup>	
	SUITE PARENTALE (pl.)	12,7 m <sup>2</sup>	
	SALLE D'EAU	3,5 m <sup>2</sup>	
	W.C.1	2,4 m <sup>2</sup>	
	CELLIER	3,1 m <sup>2</sup>	
ÉTAGE	CHAMBRE 2 + PI.	12,0 m <sup>2</sup>	
	CHAMBRE 3 + PI.	9,4 m <sup>2</sup>	
	CHAMBRE 4 + PI.	9,1 m <sup>2</sup>	
	SALLE DE BAIN	4,4 m <sup>2</sup>	
	W.C.2	1,2 m <sup>2</sup>	
PALIER	4,8 m <sup>2</sup>		
<b>SURFACE HABITABLE</b>		<b>100,7 m<sup>2</sup></b>	
<b>GARAGE</b>		<b>19,5 m<sup>2</sup></b>	
<b>TERRASSE</b>		<b>31,8 m<sup>2</sup></b>	
<b>SURFACE PARCELLE</b>		<b>391,0 m<sup>2</sup></b>	



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (L, LV, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

17 novembre 2023